

TERMES DE REFERENCES

ETUDE SUR L'ELABORATION D'UNE NOTE SUR LES OPTIONS DE MECANISME DE PARTAGE DES REVENUS DE LA REDD EN RDC

Contexte :

La REDD+ doit être considérée comme une incitation économique pour le développement des capacités institutionnelles pour la gouvernance des forêts congolaises. A ce titre, la clarification du régime foncier et du droit traditionnel, une gouvernance améliorée et une meilleure compréhension des décisions économiques des ménages sont des éléments clés pour réussir la mise en œuvre des politiques liées à ce processus. La transparence, l'efficacité et l'équité associées au dispositif de partage des revenus constituent un élément clé de la future stratégie nationale REDD+.

Des séances de travail ont été réalisées à Kinshasa du 25 au 28 juillet dernier sur le partage des revenus issus de la REDD+ en RD Congo avec la participation des experts nationaux et internationaux ainsi que de différentes parties prenantes au processus REDD. L'objectif principal desdits travaux était de nourrir la réflexion sur la détermination du mécanisme de partage des bénéfices dans la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. A l'issue de ces discussions, des options de partage de revenus ont été identifiées. Celles-ci feront l'objet d'une investigation plus approfondie pour développer une note sur le partage de revenus de la REDD. Cette dernière devrait notamment dresser un état de lieux sur la question, définir les différents types de co-bénéficiaires, identifier les différents acteurs impliqués ainsi que les bénéficiaires desdits revenus, clarifier le cadre de redistribution des revenus aux bénéficiaires avec un système de suivi adéquat et clarifier les aspects institutionnel et juridique du système à mettre en place. C'est dans ce contexte que le CN REDD lance un appel à consultation pour la réalisation d'une étude sur la répartition des revenus issus de la REDD en RDC.

Au-delà de ces règles de répartition, le pays devra aussi mettre en place un mécanisme de financement transparent et efficace, sous forme d'un fonds national REDD jouissant d'une forte autonomie et d'un mode opérationnel répondant tant aux différentes attentes qu'aux enjeux nationaux et internationaux. Une étude a été déjà lancée par rapport à ce mécanisme dont la répartition des revenus issus de la REDD est directement liée. La structure de gouvernance et de gestion du fonds aura la charge d'assurer la redistribution des financements suivant les directives promulguées par le gouvernement congolais suite à un processus scientifique et consultatif robuste. En outre, différents chantiers sont en cours, tels que l'évaluation stratégique des impacts sociaux et environnementaux du programme REDD, l'élaboration des standards sociaux et environnementaux de la REDD en RDC, l'étude en cours de préparation sur la mise en place du Fonds National REDD, contribuant au développement du cadre de mise en œuvre de la stratégie REDD en RDC. La mise en cohérence des résultats des études en cours pour le montage de la stratégie nationale est un défi majeur dont le processus devra tenir en compte.

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Développer une note des options pour le mécanisme de partage des revenus de la REDD pour la RDC, tenant compte du contexte et de la vision nationale, des enjeux nationaux, des expériences nationales et internationales. Pour s'assurer d'une crédibilité internationale et afin de bénéficier de l'expérience des autres pays, l'étude sera accompagnée par un des experts internationaux « *peer review* », lesquels seront notamment chargés de l'analyse des résultats partiels suivant l'avancement de l'étude. Cette méthodologie a été adoptée pour accroître la performance et la crédibilité du futur mécanisme que la RDC mettra en place. Les conclusions montrant les faiblesses et les avantages de

chaque option avec des recommandations ainsi que des mesures d'atténuation des risques, proposées par cette étude, contribueront à la prise de décision par le gouvernement suivi de la formalisation à travers le processus législatif et réglementaire.

2.1 Objectif

L'objectif global de la mission est de proposer de façon participative une vision claire d'un mécanisme fiable et transparent de redistribution des revenus issus du processus REDD dans le pays, de capitaliser les leçons sur les systèmes de redistribution de revenus existants qu'ils aient fonctionnés ou non afin d'alimenter le cadre de mise en œuvre de la REDD+ en RDC.

2.2 Tâches et responsabilités

Le consultant effectuera, en collaboration avec une équipe d'experts nationaux, une évaluation des différentes options de partage des revenus de la REDD+ en République Démocratique du Congo. Ils discuteront des avantages et des inconvénients de ces options avec un regard attentif sur l'efficacité, l'efficacité et l'équité, dans le processus de REDD +. Le document à produire sur les options se penchera sur les trois éléments clés du partage des revenus suivants:

- quels sont les avantages à partager ?
- qui est admissible à recevoir ?
- comment ce transfert se fera-t-il et devra-t-il être géré ?

Plus précisément, le consultant international et les consultants nationaux vont élaborer des options sur :

- a- *Définition des avantages*: il existe diverses notions sur ce qui constitue un avantage dans le contexte de REDD+. Est-ce qu'il comprend seulement des avantages nets, c'est-à-dire des bénéfiques, ou le concept plus large de revenus ? Est-ce seulement des avantages monétaires ? Une fois ces concepts adoptés, ils permettront de déterminer la nature et la portée des avantages à partager.
- b- *Échelle*: À la lumière de discussions actuelles, il semble probable que le régime REDD + en RDC impliquera à la fois des initiatives nationales (à financer par un Fonds National REDD) et des projets locaux. Par conséquent, il sera nécessaire d'examiner les options pour ces deux échelles et les liens entre elles. Cette analyse devrait comprendre un examen des expériences avec les redevances forestières, les cahiers de charge et le système de rétrocession au niveau provincial/local.
- c- *Bénéficiaires* : des critères différents existent pour déterminer qui peut et doit bénéficier des avantages issus de la REDD+. Ces conditions peuvent être basées sur la performance, la responsabilité, la contribution à la création du produit, impliquer des critères socio-économiques ou construire sur les droits et les propriétés existants.
- d- *Mécanisme de partage des avantages* : un certain nombre d'alternatives existe tant à l'échelle nationale que locale en terme de mise en place institutionnelle. En particulier, différents types de fonds ont été proposés et doivent être analysés en termes de structures de gestion et de respect des principes nationaux et internationaux de la REDD+ comme d'efficacité de fonctionnement, la transparence et la participation...

- e- *Transfert des avantages*: les modalités de transfert des avantages telles que planifiées, en trésorerie ou en nature, directe ou indirecte, doivent intégrer les contraintes et les capacités des bénéficiaires qui en jouiront.
- f- *Principes et critères de gouvernance*: un régime efficace de partage des avantages s'appuiera sur une série de principes de bonne gouvernance, comme la responsabilisation, la transparence et la participation. L'analyse va déterminer les options sur la manière de traduire ces principes en composantes du mécanisme de partage des avantages.
- g- *MRV* : N'importe quel système de partage des avantages doit être régulièrement suivi, basé sur un ensemble de mesures de performance vérifiables et mesurables. Différentes options existent et couvrent le spectre global *top-down*, et l'approche participative *bottom-up*.
- h- Institutionnalisation du système. Les consultants proposeront le processus législatif et réglementaire à suivre pour l'institutionnalisation du système de partage de revenus de la REDD+ national.
- i- D'autres thèmes et questions qui semblent pertinentes dans le contexte de partage des avantages.

Le consultant devra, en vue de faire asseoir les analyses, consulter notamment:

- Le document de R-PP de la RDC et d'autres documents dans le cadre de la préparation et de la planification ;
- Les expériences nationales sur le partage des avantages dans d'autres secteurs comme la foresterie et des industries extractives et minières;
- Les bonnes pratiques et les leçons apprises au niveau International ainsi que les conclusions et résultats de deux ateliers sur le partage des avantages REDD+ en RDC tenus respectivement en janvier et juillet 2011 ;
- Le Code forestier de la RDC ;
- Le Document de la Stratégie nationale de Croissance et de réduction de la Pauvreté (DSCRCP) ;
- La Constitution de la RDC (Cf. les paragraphes/articles sur le système de décentralisation avec les quotes-parts allouées aux entités décentralisées et déconcentrées) ;
- Les documents d'information sur le REDD+ en RDC ;
- La bibliographie disponible sur les expériences dans d'autres pays.

2.3 Résultats escomptés

A terme, la mission devra fournir aux commanditaires les résultats suivants:

- L'analyse des mécanismes nationaux de redistribution des revenus est réalisée ;
- La comparaison avec d'autres systèmes régionaux et internationaux pertinents est faite tenant compte de la réalité nationale ;
- La proposition des options de redistribution des revenus adaptés au contexte national est produite ;
- Les systèmes proposés sont les plus opérationnels possibles (pré-requis en matière d'installations bancaires locales, systèmes d'application de la loi et d'arbitrage, etc....) ;
- Le coût et l'échéancier de mise en œuvre de l'architecture proposée sont également disponibles ;

- Les options légales et réglementaires pour l'institutionnalisation du système de partage de revenus sont produites.

3. Durée de la prestation

La mission démarrera le 15 octobre 2011 et s'étendra sur 30 jours selon la ventilation à proposer par l'expert (celle-ci devra tenir compte du calendrier des experts nationaux).

4. Produits livrables

Les livrables suivants sont attendus de la mission :

- Une « **Note sur les options** » d'environ 50 pages, qui devrait inclure un résumé exécutif, une "synthèse opérationnelle" de 4 pages donnant un aperçu général des résultats déterminants du travail et les références. En outre, une note politique de 10 pages sera extraite du document sur les options ;
- Un rapport final, lequel comprendra la méthodologie de travail, un examen de situation aboutissant à des propositions d'options avec leurs avantages et inconvénients, les leçons à tirer et les recommandations ;
- Des annexes, dont notamment les termes de référence de l'étude, le calendrier du déroulement de la mission, la liste des documents consultés avec la liste des personnes rencontrées pour une future consultation publique.

Les documents et les rapports devront être fournis à la CN REDD en 3 exemplaires au plus tard deux semaines après la fin de la mission.

Les rapports devront être rédigés sur format A4 et structurés suivant le standard éventuel exigé par la CN REDD. Le rapport final devra également être remis sur support informatique (Cdrom).

5. Profil du consultant international

Le consultant international devra:

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 minimum en sciences socio-économiques, sciences environnementales et développement ou équivalent ;
- Posséder une expérience globale d'au moins 5 ans dans les domaines des systèmes de partage, du développement communautaire, de la foresterie, des techniques de décentralisation. Une expérience du contexte de la RDC constitue un atout ;
- Posséder une expérience pratique sur les aspects de gouvernance et décentralisation constitue un atout.
- Avoir une connaissance en informatique (Word, Excel, Power Point,...).

Une parfaite maîtrise du français est obligatoire. Une bonne connaissance de l'anglais constituera un atout.

6. Moyens pour la réalisation de l'étude

Sous la coordination de la CNREDD, l'étude sera réalisée avec les contributions techniques et financières de la CNREDD/UNEP, de FCPF pour la prise en charge de l'expert international et de Conservation International. L'équipe de la composante 2 facilitera et contribuera techniquement à la réalisation de cette étude.

Une note synthétique sur le partage de revenus de la REDD+ a été préparée, en annexe, par la CNREDD à l'issue de la réunion de travail qui a eu lieu du 25 au 27 juillet 2011. Cette note constituera le document de référence pour le développement de l'option paper. Une séance de travail sera organisée avec les consultants et la CNREDD, afin de mettre au même niveau de compréhension sur l'objet de la mission. Etablir ensemble une feuille de route permettra à la CNREDD de coordonner et de faciliter la réalisation de la mission avec les parties prenantes.

Le consultant international et les consultants nationaux travailleront ensemble dans le développement des options potentielles pour l'option paper. Les options applicables selon les contextes locaux proposées par le consultant international seront appuyées par un cadrage juridique et institutionnel.